



Le premier radar de stop installé dans l'Essonne

Actualité législative publié le 24/02/2016, vu 1735 fois, Auteur : [Maitre SEBAN](#)

C'est à Yerres dans l'Essonne que vient d'être installé le 15 février dernier le tout premier radar de stop.

Après les multiples radars permettant de sanctionner les excès de vitesse, les radars de feux permettant de sanctionner le franchissement d'un feu rouge, voici le dernier-né : la radar de stop qui permet de verbaliser tout conducteur n'ayant pas respecté l'arrêt à un panneau STOP.

Mais comment un radar est-il capable de détecter si un véhicule marque ou non l'arrêt à un STOP?

Ce n'est pas le radar qui va le détecter, mais l'agent de police placé derrière un écran.

Le radar de stop est, en effet, équipé d'un système de caméra vidéo ainsi que d'un système de lecture automatique des plaques d'immatriculation. Il ne reste plus qu'à l'agent de police à relever l'infraction et dresser le procès-verbal électronique transmis directement au centre de traitement des infractions de Rennes.

Lors d'une phase de test, le radar aurait relevé plus de 500 infractions en une demie journée.

L'installation de ce nouveau radar est bien évidemment justifié par le combat mené actuellement pour la sécurité routière.

Pourtant ce radar n'échappe pas à la règle : comme tous les autres radars, le titulaire de la carte grise qui recevra l'avis de contravention pourra contester et nier être l'auteur des faits.

Et comme pour tous les autres radars, le Ministère Public sera bien en peine de rapporter la preuve de l'identité du conducteur.

Le titulaire de la carte grise sera donc redevable pécuniairement de l'amende encourue mais ne se verra retirer aucun points sur son permis de conduire.

Alors sécurité routière ou racket déguisé? Une chose est sûre, véritable manne pour l'Etat, il y a fort à parier que ce nouveau type de radar va se propager très rapidement dans les mois ou années à venir.

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr/>